



SÉANCE DU 24 MARS 2017 – 18H.
RELEVÉ DES DÉCISIONS

Présents : tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Mme SIMON Catherine (pouvoir à M. LE SAUX Hervé), Mme NICOLAS Chantal (pouvoir à Mme CONAN Solène), M. DUCHESNE Laurent (pouvoir à GOURLAOUEN Jean Michel), M. LE GUELLEC Yves (pouvoir à Mme JONCOUR Martine), Mme BUHANNIC Hélène.

Secrétaire de séance : Mme CONAN Solène.

➔ **BUDGET PRIMITIF 2017 :** Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2017. Celui-ci peut se résumer comme suit :

- budget principal :

.. section de fonctionnement ..

- dépenses	:	859.762,71 €
- recettes	:	934.339,45 €

.. section d'investissement ..

- dépenses :

• reports	:	229.236,00 €
• proposé	:	237.538,86 €
Total des dépenses	:	466.774,86 €

- recettes :

• reports	:	156.601,00 €
• proposé	:	310.173,86 €
Total des recettes	:	466.774,86 €

Les programmes de la section d'investissement sont les suivants (reports et crédits nouveaux) :

- acquisition matériel mobilier	:	29.784,00 €
- voirie	:	65.469,00 €
- travaux sur bâtiments communaux :		26.983,00 €
- enfouissement des réseaux électriques :		32.191,00 €
- acquisitions immeubles	:	31.378,00 €
- aménagements urbains	:	45.277,00 €
- structure enfance-jeunesse	:	3.324,00 €
- plan local d'urbanisme et schéma directeur des eaux pluviales :		49.917,00 €
- cimetière-columbarium	:	5.100,00 €
-aire de loisirs : jeux et plateau sportif:		40.813,00 €

- budgets annexes :

- **lotissement Roz Ar Lann :** _____ dépenses = recettes : 50.000,00 €

- **lotissement Hameau de Guerveur :** dépenses = recettes : 250.936,00 €

- **lotissement de Coumoullec :**

Section de fonctionnement : dépenses = recettes : 243.313,97 €

Section d'investissement : dépenses = recettes : 120.000,00 €

⇒ **ACHAT DE MATERIEL** : Le Conseil a décidé l'achat de matériel pour un budget de 26.000 € (véhicule technique, décors de Noël, coupe bordures, signalétique, outillage, cimaises, caches containers, buts amovibles ...).

⇒ **VOTE DE SUBVENTIONS** : Un montant de 4.610 € de subventions a été alloué aux associations de Landudec, 1.070 € aux associations de l'extérieur et un montant de 24.446 € à l'Ulamir du Goyen dont 12.816 € pour l'organisation du centre de loisirs.

⇒ **COMMUNICATION** :

Le Conseil a décidé de reconduire pour 2017 différentes actions liées à la communication, à savoir : le bulletin communal, les illuminations de Noël, la cérémonie des Vœux, les cadeaux pour mariages, les cartes de naissances, la numérotation de hameaux et signalétique, l'accueil des nouveaux habitants.

⇒ **DÉNOMINATION DES NOUVEAUX QUARTIERS** :

Sur proposition de la commission communication-tourisme, le Conseil a validé la dénomination des futurs lotissements :

- terrain Coroller (derrière le cimetière) : Résidence du Vieux Puits
- terrain Coumoullec (route de Kervargon) : Hameau de la Vallée.

⇒ **TOURISME**:

Reconduction de l'adhésion « station verte ». Une journée citoyenne est programmée pour le dimanche 30 avril 2017 : différentes animations seront proposées sur le site de l'aire de détente.

⇒ **FLEURISSEMENT** :

La Commune va à nouveau s'inscrire au concours des Villages Fleuris en 2017.

⇒ **PARTICIPATIONS SCOLAIRES**: Le Conseil a fixé à 109.908 € le forfait de fonctionnement de l'école. L'aide à la cantine et garderie est fixée à 39.851 €, la subvention pour classe de découvertes à 4.420 € et pour l'arbre de Noël à 1.830€.

⇒ **LES TAUX D'IMPOSITION** : Le Conseil a défini les nouveaux taux d'imposition des taxes locales, à savoir :

-taxe d'habitation	=	13,97 %	(13,76 % en 2016)
-taxe foncière bâti	=	16,23 %	(15,99 % en 2016)
-taxe foncière non bâti	=	44,05 %	(43,39 % en 2016)

⇒ **MEDAVIZ** :

La convention de partenariat avec la société Médaviz se termine, un télé-conseil médical délivré par des professionnels de santé au profit des habitants de la Commune. Coût : abonnement de 500 €/mois pour 6 mois. Le Conseil décide de ne pas renouveler ce contrat.

⇒ **PARTICIPATION A L'ECOLE DE GUILER** :

Une majoration de 2% est actée pour l'année scolaire 2016/2017, soit 742,85€/élève pour un total de 5.199,95 €.

☞ TRAVAUX DE VOIRIE:

Un budget de 65.000 € est consacré aux travaux de voirie pour les principales opérations suivantes:

- revêtement enrobé chaussée du Hameau des Genêts
- revêtement bicouche voie à Poul Ar Marquis
- séparateur chaussée au lotissement Roz Ar Lann
- différents travaux de peinture
- accès Mairie : mise aux normes de l'escalier de la place de la Mairie

☞ TRAVAUX DE BATIMENTS :

Un budget de 26.000 € est voté pour différentes interventions sur les bâtiments communaux et notamment :

- stade de Kermaria : isolation des vestiaires et remplacement but amovibles
- salle polyvalente : reprise de la porte du local de rangement
- salle de sports : remplacement d'un exutoire de fumée et reprise du stabilisé le long du muret à l'accès Nord
- réfection de l'enduit du muret devant la Poste
- enduit du muret à l'aire de détente
- maison de l'enfance et bibliothèque : remplacement des portails en tôle pleines par une grille

☞ REGLEMENT DE VOIRIE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :

Le Conseil a validé, à l'unanimité, le règlement de voirie de la Communauté de Communes.

☞ TRANSFERT DE COMPETENCE VOIRIE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN :

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden a engagé une étude de faisabilité sur le transfert de la compétence voirie et la mutualisation des moyens avec les Communes. Le tableau de classement des voies sera à mettre à jour.

☞ MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

L'inventaire des bâtiments classés en zone N du PLU et susceptibles d'être réhabilités en habitation est terminé. Le cabinet CIT de Pont l'Abbé est chargé d'élaborer le dossier avant mise à enquête publique.

☞ PLU INTERCOMMUNAL :

La loi ALUR a instauré un transfert progressif de la compétence PLU aux Communautés de Communes. Une première étape prévoit ce transfert sauf si une partie des Communes s'y oppose avant le 27 mars 2017. A ce jour trois Communes de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden sont déjà défavorables. Le Conseil Municipal est défavorable à ce transfert.

☞ ETUDE RUE ANDRÉ FOY ET CENTRE BOURG :

Suite à la consultation faite pour l'aménagement de la rue André Foy et le centre bourg, 9 candidats ont répondu, 4 ont été auditionnés le 7 mars dernier. Le cabinet LIEUDIT de Quimper est retenu pour un montant total de 32.000 € T.T.C.

☞ LOTISSEMENT « RÉSIDENCE DU VIEUX PUIITS » :

Un projet d'aménagement du terrain situé à proximité du cimetière est en cours. Une esquisse a été réalisée par Finistère Habitat et Douarnenez Habitat, associés pour ce projet. La validation et le choix de l'opérateur seront traités au prochain Conseil.

☞ LOTISSEMENT PRIVÉ AR HOAT :

Un projet de 4 lots est proposé par un opérateur privé à proximité du lotissement communal Ar Hoat. Le Conseil a validé les conditions de sa viabilité.

☞ TERRAIN DE COUMOULLEC:

Un lotisseur privé a présenté un projet de lotissement sur la parcelle appartenant à la famille ANDRO à Coumoullec. Le Conseil a validé la participation financière demandée de 20 € par m² de terrain constructible vendable et la Commune réalisera la route qui desservira également le futur quartier communal à Coumoullec.

☞ LOTISSEMENT DE GUERVEUR :

Une modification du lotissement Hameau de Guerveur sera nécessaire, après accord des colotis, pour la réduction des voies routières au bénéfice des voies douces et le déplacement de l'accès au lot n°6. Ces modifications n'ont pas d'incidence sur le budget.

☞ DISPOSITIF DE LA LOI PINEL :

Le dispositif d'aide à l'investissement locatif dit « PINEL » permet une réduction d'impôts de 12 à 21% sur 12 ans pour la construction d'un logement neuf moyennant un loyer plafonné. La Commune n'est pas éligible, seul un agrément dérogatoire peut permettre aux personnes intéressées d'en bénéficier. Les décrets sur les dérogations possibles n'étant pas encore publiés, le Conseil décide de ne pas donner de suite pour l'instant.

☞ CACHES CONTENERS :

Une dotation de 4.000 € (report 2016 de 2.000 €) est prévue pour la réalisation de nouveaux caches conteners.

☞ LIAISONS DOUCES :

Une nouvelle commission mixte « liaisons douces » a été créée et une première réunion du groupe de travail a eu lieu. Les objectifs sont de développer les connexions piétonnes au bourg, d'améliorer les sentiers pédestres. Un crédit de 2.000 € est alloué.

☞ DOSSIERS D'ELEVAGE SARL DE LA VALLÉE – PLOGASTEL :

Deux dossiers d'élevage ont été présentés par la Sarl de la Vallée – Plogastel :
-site de Kerdeurnel à Plogastel : la Commune est impactée par un plan d'épandage de 21,27 hectares à Kerviher :
Le Conseil n'a pas d'observation à formuler sur ce dossier.
-site de Kerviel à Plovan :
Le Conseil n'a pas formulé d'avis, le territoire de la Commune n'étant pas concerné.

☞ INDEMNITÉS MAIRE ET ADJOINTS :

Avis favorable du Conseil pour rémunération du Maire et des Adjointes sur l'indice brut terminal de la fonction publique suite à la parution d'un décret qui modifie le barème des indices.

☞ COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :

Le Maire a informé le Conseil Municipal qu'Yves LE GUELLEC, à sa demande, siègera aux commissions communautaires suivantes en tant que conseiller communautaire :

- commission prospective et communication
 - commission habitat, littoral et service à la population
 - commission assainissement collectif et non collectif
-